



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Personnel

Question écrite n° 39963

### Texte de la question

M Régis Parent interroge M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et des sports, sur l'opportunité de recentrer la formation des instructeurs d'entraînement physique spécialisée (IEPS) en remplaçant les épreuves de connaissances générales sur le sport par le passage de l'examen de formation commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré délivré par le ministère de la jeunesse et des sports. En effet, cette disposition éviterait la prolifération des diplômes, non seulement dans l'intérêt des candidats qui seraient ainsi titulaires d'une qualification largement reconnue, mais également dans l'intérêt des collectivités territoriales qui économiseraient des frais de stage pour des agents déjà en possession de ce brevet de formation commune.

### Données clés

**Auteur :** [M. Parent Régis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39963

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mai 1988, page 2089